

# **SYNERGIE-OFFICIERS A EXIGÉ, SYNERGIE-OFFICIERS A OBTENU !**



## **LE CHEF DE SITE DE BESSIERES DÉJUGÉ PAR LE PREFET DE POLICE**

Le 18 juin 2019

**SYNERGIE-OFFICIERS, SEULE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE À SIEGER EN CTI PP A INTERPELLÉ LE PREFET DE POLICE SUR LA DECISION INIQUE ET COMMINATOIRE DU CHEF DE SITE DE BESSIERES D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DES VEHICULES PERSONNELS.**

Surpris, le Préfet de Police a demandé des explications au représentant de la DOPC qui a déclaré avoir été informé par mail d'une initiative unilatérale malheureuse.

**LE PRÉFET DE POLICE A IMMÉDIATEMENT INDIQUÉ À SYNERGIE-OFFICIERS QUE CETTE INTERDICTION ÉTAIT DE FACTO NULLE ET NON AVENUE ET A CONVENU DU CARACTÈRE INCONGRU DE CETTE DÉCISION PRÉTENDUMENT MOTIVÉE PAR L'ACCÈS AUX VÉHICULES DES SAPEURS POMPIERS EN CAS D'INCENDIE...**

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR  
SYNERGIE-OFFICIERS POUR PORTER VOTRE  
PAROLE ET DÉFENDRE VOS INTERÊTS**

Le Bureau National